



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E70715

VALABLE JUSQU'AU 19/06/2025

ÉDITÉ LE 20/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/1993

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 39312748500034

Siret : 393 127 485 00034

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4023006

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD A141810786C

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD A141810786C

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : CUNELEC

21 ROUTE DES ROMAINS
67520 KUTTOLSHEIM

Téléphone : 03 88 87 65 99

Portable : 06 19 38 08 62

Site Internet : cunelec.fr

E-mail : cunelec.compta@outlook.fr

Responsabilité légale :

CUNRATH FRANCIS GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	02/03/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	08/07/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	20/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	08/07/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.